



Direction Vie locale – Vie associative et Participation

VOS DEMANDES DE SUBVENTION

EN LIGNE

du 01/09 au 30/10/2023



Demandes de subventions en ligne

Où déposer ma demande ?	P. 3
Quels types de demandes peuvent se faire en ligne ?	P. 3
Le parcours de votre demande	P. 4
Quelques précisions avant de démarrer	PP. 5-6
Comment compléter le téléformulaire ?	PP. 7-8
Les pièces à joindre à votre demande	P. 9
Si vous souhaitez joindre des pièces complémentaires	P. 10
A propos des demandes de subventions exceptionnelles	P. 11
A propos des demandes de subventions d'équipement	P. 12
Associations Action sociale – Santé – Solidarités – Famille : les éléments à renseigner	P. 13
Associations sportives : les pièces justificatives à fournir	P. 14
Associations sportives : les pièces complémentaires à fournir	P. 15
Associations sportives : les subventions exceptionnelles ou d'équipement	P. 16
Associations culturelles : les pièces à fournir	PP. 17-19
Qui contacter en cas de besoin ?	P. 20
Le numéro SIRET	PP. 21-22
Le Contrat d'Engagement Républicain et la Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	PP. 23-28
Fiche Action sociale - Santé	PP. 29-31
Fiches Sport	PP. 32-52
Fiche Culture – Chorale	PP. 53-54



Demandes de subventions en ligne

OÙ DÉPOSER MA DEMANDE ?

Le téléformulaire « Associations – Demande de subvention » est disponible sur le site internet de la Ville de Vannes
<https://www.mairie-vannes.fr/vie-associative>

QUELLES THEMATIQUES SONT CONCERNÉES PAR LE DÉPÔT EN LIGNE ?

- Sportives
- Action sociale - Santé – Solidarités – Famille
- Culture
- Autres thématiques

QUELS TYPES DE DEMANDES PEUVENT SE FAIRE EN LIGNE ?

- Ordinaires
- Exceptionnelles
- D'équipement



LE PARCOURS DE VOTRE DEMANDE...

1. **DEPOT DE VOTRE DEMANDE VIA LE TELEFORMULAIRE EN LIGNE « Associations - Demandes de subvention »**
2. **ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE ET TRANSMISSION AU SERVICE INSTRUCTEUR - CONTRÔLE DE LA RECEVABILITE DE VOTRE DEMANDE**
3. **INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE**
4. **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**
5. **NOTIFICATION DE LA SUBVENTION**



AVANT DE DÉMARRER...

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR L'ENSEMBLE DES DONNEES ET DOCUMENTS NECESSAIRES AU DEPOT DE VOTRE DEMANDE

Les documents à joindre varient selon la nature de la demande de subvention.

Le(s) fichier(s) doivent être uniquement au format PDF et leur poids maximal de 4 Mo

Nous vous invitons à les scanner et à les enregistrer sur votre ordinateur, séparément, avant de débiter le dépôt dématérialisé de votre demande.

Veillez à ce que les pièces soient correctement numérisées et lisibles.

NOMMEZ les documents en fonction de leur type et leur année.

Exemple : « *Statuts 2018* »



AVANT DE DÉMARRER...

INFORMATION

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS EXAMINE.

UN SIRET OU UN RIB NON CONFORME INVALIDERA LA DEMANDE DE SUBVENTION

LES NOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION DOIVENT ETRE IDENTIQUES

SUR LE FORMULAIRE DE DEPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

SUR LE SIRET

SUR LE RIB

→ Rappel : le numéro SIRET (cf annexe 1) et le RIB sont à actualiser à chaque changement de nom ou de siège social de l'association.

LE BUDGET PREVISIONNEL DOIT ETRE PRESENTE EN EQUILIBRE.



Comment compléter le téléformulaire...

Le téléformulaire est à compléter **EN DIRECT ET EN CONTINU** :

La sauvegarde de vos informations n'est pas possible, un temps d'inactivité trop long (environ 45 minutes) peut mettre fin à votre demande.

QUELLES QUE SOIENT LA THÉMATIQUE DE L'ASSOCIATION ET LA NATURE DE LA SUBVENTION, LES INFORMATIONS SUIVANTES SONT À RENSEIGNER :

➤ **La présentation de votre association** : Nom de l'association, date de déclaration en préfecture, numéro SIRET

Rappel : Toute modification (nom de l'association, adresse, dirigeants, statuts) est à faire en ligne sur le site : Service-public-asso.fr. Renseignements : pref-associations@morbihan.gouv.fr

➤ **Les informations complémentaires** :

identification du demandeur ou de la demandeuse,
nombre d'adhérents vannetais et non vannetais, femmes et hommes,
le(s) montant(s) des subventions demandé(s)



Demandes de subventions en ligne

➤ **Les informations comptables * :**

- **Le compte de résultat**
- **Le budget prévisionnel présenté en équilibre dépenses/recettes**

* **Subvention < à 23 000 € obtenue l'année précédente** : le compte de résultat et le budget prévisionnel sont au choix :

- **à compléter en ligne (pas d'espace entre les chiffres, pas de centimes)**
- **Ou téléchargés**

* **Subvention ≥ à 23 000 € obtenue l'année précédente** : Le compte de résultat, le bilan financier et le budget prévisionnel sont à joindre obligatoirement en format PDF



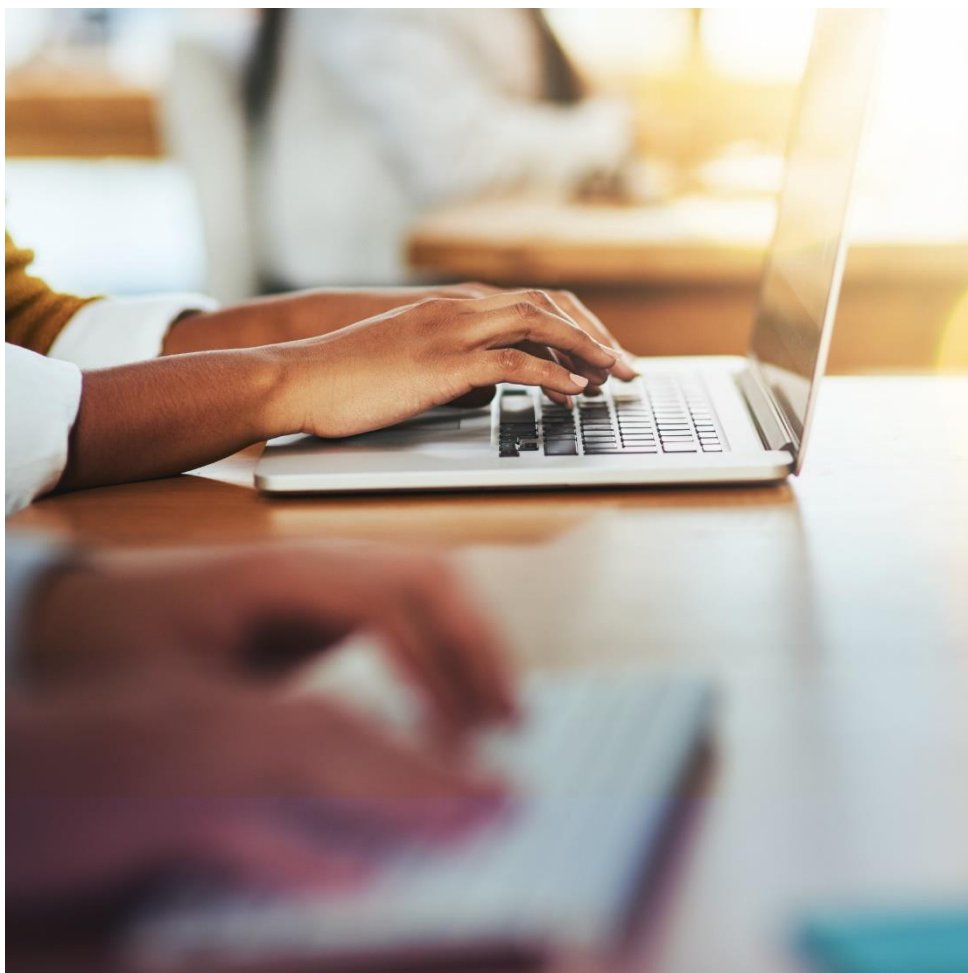
LES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE



1. La composition du bureau de l'association
2. Les statuts de l'association (si différents de l'année précédente ou s'il s'agit d'une première demande)
3. Le RIB
4. Le compte-rendu de l'activité N-1
5. Le Contrat d'Engagement Républicain : cf. annexe 2
6. Demande de subvention exceptionnelle : Note d'opportunité
7. Demande de subvention d'équipement : Note d'opportunité
8. Associations Action sociale - Santé : cf. fiche en annexe 3
9. Associations sportives : cf. liste des pièces en annexe 4
10. Associations culturelles : Le projet d'activité N+ 1, et la fiche Chorale (cf annexe 5)



VOUS SOUHAITEZ JOINDRE DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES ?



Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre des pièces complémentaires que vous jugez utiles pour l'examen de votre demande de subvention, dans l'onglet « **Pièces justificatives** »



Pièces à joindre - Complémentaire

Vous souhaitez ajouter d'autres pièces complémentaires de votre choix, vous pouvez le faire ici :

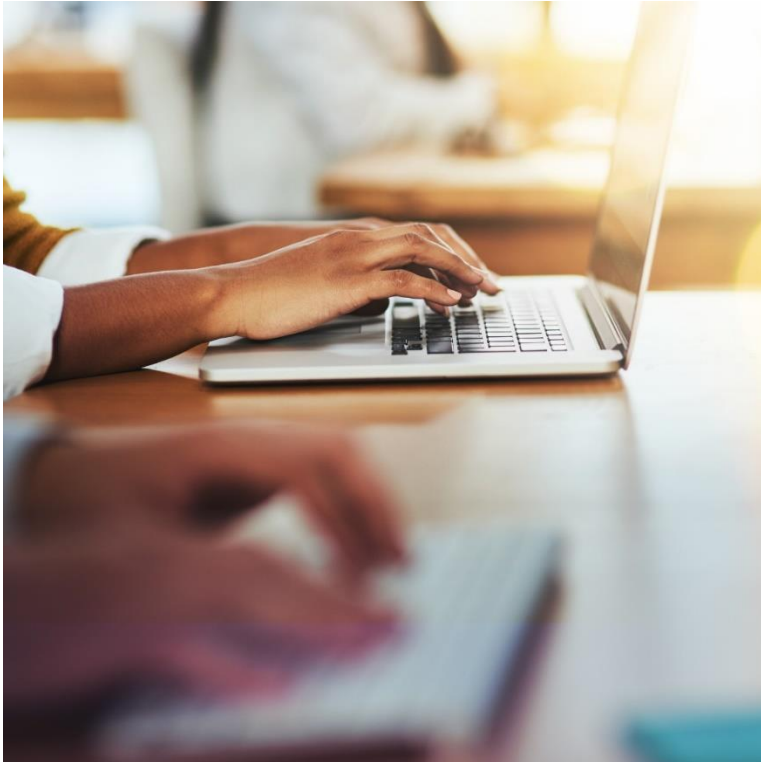
Aucun fichier n'a été sélectionné

Préciser la nature de vos pièces complémentaires :



DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

(pour les thématiques autres que « sports » ou « action sociale - santé - Solidarités – Famille »)



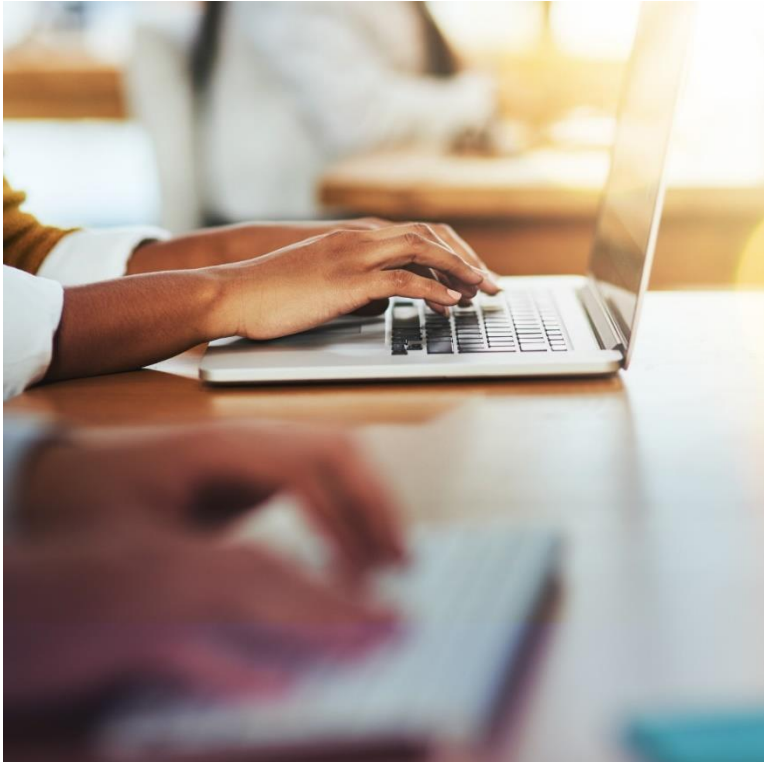
Joindre une NOTE D'OPPORTUNITÉ indiquant les éléments suivants :

- la présentation du projet concernant la subvention sollicitée, date et lieu, déroulé, contenu du programme, devis
- le public visé, moyens (y compris le nombre de bénévoles non adhérents)
- le calendrier des manifestations passées et à venir
- les recettes prévisionnelles liées à la manifestation (tarifs à préciser), fréquentation lors de la dernière édition
- les autres partenariats ou conventions en cours
- Préciser si l'association utilise le logo de la Ville de VANNES et à quelle occasion. (L'utilisation du logo de la Ville de Vannes sur tous supports de communication est soumise à autorisation. La demande doit être envoyée à communication@mairie-vannes.fr)
- le contact ou référent du projet.



DEMANDES DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

(pour les thématiques autres que « sports » ou « action sociale - santé - Solidarités – Famille »)



Joindre une NOTE D'OPPORTUNITÉ indiquant les éléments suivants :

- Le descriptif de l'équipement : destination de la subvention (nouvel équipement ou renouvellement d'équipement, financement de travaux, etc...
- les objectifs recherchés
- le contact ou référent du projet
- Joindre le devis



ASSOCIATIONS ACTION SOCIALE – SANTE – SOLIDARITES - FAMILLE

UNE NOTE D'OPPORTUNITE – SUBVENTION ORDINAIRE OU EXCEPTIONNELLE - SERA A COMPLETER DIRECTEMENT SUR LE TELEFORMULAIRE, OU JOINTE PAR TÉLÉCHARGEMENT:

- Objectifs, description, public visé, moyens humains, matériels, financiers
- En cas de reconduction d'une action déjà existante : éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs

Fiche Action sociale – Santé – Solidarités - Famille : cf Annexe 3
téléchargeable à partir du téléformulaire ou du site internet <https://www.mairie-vannes.fr/vie-associative>



ASSOCIATIONS SPORTIVES : LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR



Le guide des subventions Sport est disponible sur le site internet de la Ville de Vannes, <https://www.mairie-vannes.fr/vie-associative>

Votre demande concerne une **association sportive**, les pièces complémentaires suivantes vous seront demandées :

- Fiche Licenciés et domiciliation
- Le Justificatif fédéral
- Fiche Sports collectifs **ou** sports individuels - Déclaration des équipes »

Dans le cadre d'une demande de **subvention ordinaire spécifique** :

- Aide à l'encadrement
- Centre de formation et sections sportives
- Développement club (sauf moyens matériels)
- Mixité des pratiques sportives
- Sportifs de haut niveau
- De jeunes arbitres (15-25 ans)
- Valeurs de l'Olympisme



Demandes de subventions en ligne

ASSOCIATIONS SPORTIVES : LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Pièces complémentaires sports

Veillez renseigner les pièces complémentaires sports

Lorsque l'icône "i" d'information est affiché, merci de télécharger le modèle de document en cliquant dessus. L'enregistrer, le compléter et le joindre dans ce formulaire.

Sports :* Collectifs
 Individuels

Fiche Licenciés et domiciliation* 

Choisir un fichier | Aucun fichier n'a été sélectionné


Licenciés (Justificatif fédéral)*

Choisir un fichier | Aucun fichier n'a été sélectionné

Sports co - déclaration des équipes 

Choisir un fichier | Aucun fichier n'a été sélectionné

Les fiches sont téléchargeables

- à partir du téléformulaire : Cliquer sur  pour télécharger les formulaires à remplir,

- ou du site internet :

<https://www.mairie-vannes.fr/vie-associative>

Fiches Sport : Annexe 4

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Dans le cadre d'une demande de **subvention exceptionnelle**, vous devrez spécifier s'il s'agit :

- d'une participation aux compétitions nationales ou internationales
- des Manifestations et Evénements

La **subvention d'équipement** concerne :

- les Matériels et travaux mineurs

Toutes les fiches correspondantes sont téléchargeables à partir du site internet de la Ville de Vannes
<https://www.mairie-vannes.fr/vie-associative>



ASSOCIATIONS CULTURELLES : LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- **LES PIÈCES COMPTABLES**

Les informations comptables obligatoires demandées :

- Le compte de résultat
- **la situation de trésorerie : solde des comptes courants, solde des comptes d'épargne**
- Le budget prévisionnel présenté en équilibre dépenses/recettes



ASSOCIATIONS CULTURELLES : LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- **LE PROJET D'ACTIVITÉ N + 1** est à joindre
 - à toute demande de subvention ordinaire
 - dispositions particulières pour
 - les festivals et événements récurrents
 - les autres actions spécifiques
 - les compagnies de théâtre

Le Guide d'attribution des subventions aux associations culturelles (sur le site internet de la Ville de Vannes / vie associative / subventions aux associations), présente les éléments à indiquer dans le projet d'activité N+1

- **POUR LES CHORALES :**
 - La fiche de domiciliation des chanteuses et chanteurs, cf Annexe 5



ASSOCIATIONS CULTURELLES : LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

1. Votre association
2. Informations complémentaires
3. Compte de résultat N-1
4. Budget prévisionnel N
5. Pièces justificatives (complémentaires cultures)
6. Envoi de la demande de subvention

Pièces complémentaires culture

Veuillez renseigner les pièces complémentaires culture

Lorsque l'icône "i" d'information est affiché, merci de télécharger le modèle de document en cliquant dessus. L'enregistrer, le compléter et le joindre dans ce formulaire.

Consulter le Guide d'attribution des subventions aux associations culturelles : [Ouvrir le document](#)

Projet d'activité N + 1*

Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Fiche Chorale i

Choisir un fichier Aucun fichier n'a été sélectionné

Je certifie sur *
l'honneur
l'exactitude
des
renseignements
figurant sur
la présente
déclaration

* : champs obligatoires

Précédent Suivant

Le Guide d'attribution des Subventions aux associations culturelles est consultable :

- à partir du téléformulaire
- ou du site internet :

<https://www.mairie-vannes.fr/vie-associative>

La **fiche Chorale** est téléchargeable

- à partir du téléformulaire :
Cliquez sur i pour télécharger le formulaire à remplir,
- ou du site internet :

<https://www.mairie-vannes.fr/vie-associative>

Fiche Chorale : [Annexe 5](#)

MES INTERLOCUTEURS

**La Maison des Associations se tient à votre disposition
pour toute question ou aide relative
à votre demande de subvention**

02 97 62 69 35

02 97 62 69 36



ANNEXE 1

LE NUMERO SIRET



Où demander un numéro SIRET ?

Cette démarche est à faire via votre compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Conditions d'éligibilité :

Pour être éligible pour effectuer une demande d'attribution du n° Siren/Siret via le compte asso, l'association doit remplir deux conditions :

- Elle doit relever de la loi 1901 (elle ne doit pas relever du régime Alsace-Moselle) et ne pas être domiciliée en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française ou à Wallis-et-Futuna ;
- Elle ne doit être ni employeur (auquel cas la demande doit être effectuée auprès de l'URSSAF), ni redevable d'impôt (auquel cas la demande doit être effectuée auprès d'INFOGREFFE).

Le numéro SIRET est à actualiser à tout changement de nom et d'adresse de l'association :

Remarque préliminaire : Pour toute demande de modification, il est indispensable de fournir le Siren/Siret de votre association. La mention supplémentaire du numéro RNA pourra également faciliter le traitement du dossier.

Vous devez déclarer un changement d'adresse, de raison sociale...

- Si votre association n'est ni employeuse ni redevable de taxes et impôts

La demande d'inscription de votre association a été faite directement auprès de l'Insee car elle reçoit (ou souhaite recevoir) des **subventions ou des paiements** en provenance de l'État ou des collectivités territoriales. La modification doit alors être demandée directement :

par courriel à : sireneasso@contact-insee.fr

en joignant :

pour les associations de la loi 1901 : une copie du récépissé de dépôt des statuts en préfecture (ou à défaut une copie de l'extrait paru au *Journal officiel*) ;

pour les autres associations, fondations, fonds de dotation... : une copie de l'extrait paru au *Journal officiel* et copie des statuts.

- Si votre association est ou a été employeuse de personnel salarié ou exerce des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés,

Toute modification concernant votre association doit être déclarée au Centre de formalités des entreprises (CFE) dont vous dépendez :

- l'Urssaf (à laquelle sont versées les cotisations) si votre association est ou a été **employeuse de personnel salarié,**

- si votre association n'est pas employeuse mais qu'elle **exerce des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés :**

contacter le **Grefe du tribunal de commerce.**



ANNEXE 2

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN



LE CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Le contrat d'engagement républicain a été créé par la **loi 2021-1109 du 24 août 2021** confortant le respect des principes de la République. L'article 12 de la loi (art 10-1 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) crée l'obligation pour toute association qui fait une demande de subvention de souscrire le contrat d'engagement républicain par lequel elle s'engage à :

- 1° Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République ;
- 2° Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- 3° S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Aux termes du **décret d'application 2021-1947 du 31 décembre 2021**, le Contrat d'Engagement Républicain comprend 7 engagements :



ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.



ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.



ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.



Engagement pour les associations sportives,

qui doivent, en sus, veiller à la protection de l'intégrité physique et morale des personnes, en particulier des mineurs, vis-à-vis notamment des violences sexistes et sexuelles.

- **Le contrat d'engagement républicain doit être signé par le représentant légal de l'association**
- **Il est obligatoirement joint à la demande de subvention**
- **Ce document est téléchargeable à partir du téléformulaire ou du site internet**
- **Pour les associations sportives : télécharger le Contrat d'engagement républicain « Sport »**
<https://www.mairie-vannes.fr/vie-associative>



ANNEXE 3

Fiche Action sociale – Santé Solidarités - Famille





DOSSIER DE SUBVENTION

Pôle Action Sociale

1 – Projet – objet de la demande

- Intitulé :
- Domaine de l'action :
 - Gérontologie Handicap
 - Prévention santé Insertion Action sociale
- Objectif(s) de l'action :
.....
.....
.....
.....
- Description de l'action :
.....
.....
.....
.....
- Public visé / bénéficiaires :
 - Jeunes
 - Personnes âgées
 - Personnes en situation de handicap
 - Autre :
- Nombre total de bénéficiaires :
- Nombre de bénéficiaires Vannetais :
- Territoire
 - Vannes
 - Autre :



2 – Moyens humains

- Nombre de bénévoles :
(personnes contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée)
- Nombre de volontaires :
(personnes engagées pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique – par exemple Service Civique)
- Nombre total de salarié(e)s :
 - Dont CDI :
 - Dont CDD :
 - Dont emplois-aidés :
- Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP) :

3 – Moyens matériels

.....

.....

.....

.....

4 – Moyens financiers

- Montant de l'épargne de l'association : €

5 – Bilan de l'action

En cas de reconduction d'une action déjà existante, indiquer les éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs :

Quantitatif	Qualitatif



ANNEXE 4

Fiches SPORT



Fiche Licenciés et Domiciliation



Association

LICENCES SPORTIVES (saison écoulée)

Demande de subvention ordinaire

Préciser le nombre de licenciés dans chaque case. Ce tableau doit être accompagné du justificatif de la Fédération Sportive (ou de la Ligue Régionale ou du Comité Départemental) attestant du nombre réel de licenciés au cours de la saison visée.

JEUNES

Ecoles de sport - U3 à U10		Compétitions - U11 à U20		Jeunes Loisirs (hors compétitions)	
Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons

ADULTES

Compétitions Seniors U21 à U35		Compétitions Vétérans		Adultes Loisirs (hors compétitions)	
Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes

DIRIGEANTS

Adultes Dirigeants	
Femmes	Hommes

D O M I C I L I A T I O N A d h é r e n t s o u L i c e n c i é s	Agglomération de Vannes		Nbre Licences Féminines	Nbre Licences Masculines
		Arradon		
	Arzon			
	Baden			
	Brandivy			
	Colpo			
	Elven			
	Grand-Champ			
	L'île d'Arz			
	L'île-aux-Moines			
	La Trinité-Surzur			
	Larmor-Baden			
	Le Bono			
	Le Hézo			
	Le Tour-du-Parc			
	Locmania-Grand-Champ			
	Locqueillas			
	Meucon			
	Monterblanc			
	Plaudren			
	Plescop			
	Ploeren			
	Plougoumelen			
	Saint-Armel			
	Saint-Avé			
	Saint-Gildas-de-Rhuys			
	Saint-Nolff			
	Sarzeau			
	Séné			
	Suliac			
	Surzur			
	Theix-Noyal			
	Trédion			
	Treffléan			
	Vannes			
	SOUS-TOTAL Agglomération			
	Bretagne	Nbre Licences Féminines	Nbre Licences Masculines	
	Département Morbihan (56)			
	Hors Vannes Agglo			
	Départements Bretons			
	Hors Morbihan (22 - 29 - 35)			
	Autres	Nbre Licences Féminines	Nbre Licences Masculines	
	France Hors Bretagne			
	Pays étrangers			

Nota : la répartition géographique doit correspondre au nombre total de licenciés



SPORTS COLLECTIFS - Equipes engagées en compétition

Saison en cours - Demande de subvention ordinaire

Association _____

Catégories	Genre (F, H, Mixte)	Nom du Championnat et nom de la poule	Nombre Journées de championnat	Entente (O ou N) SI OUI Indiquer le Nom du club associé
Adultes				
Seniors équipe 1				
Seniors équipe 2				
Seniors équipe 3				
Seniors équipe 4				
Seniors équipe 5				
Seniors équipe 6				
Seniors équipe 7				
Seniors équipe 8				
Vétérans équipe 1				
Vétérans équipe 2				
Vétérans équipe 3				

Catégories de U6 à U20	Genre (F, H, Mixte)	Nom du Championnat et nom de la poule	Nombre Journées de championnat	Entente (O ou N) SI OUI Indiquer le Nom du club associé
Jeunes				
<i>Merci de bien préciser la catégorie d'âge dans la 1ère colonne selon codification de la fédération de tutelle</i>				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				





SPORTS INDIVIDUELS par équipe - Equipes engagées en compétition

Saison en cours - Demande de subvention ordinaire

Association _____

Catégories	Genre (F, H, Mixte)	Nom du Championnat et nom de la poule	Nombre Journées de championnat	Entente (O ou N) S/OUI indiquer le Nom du club associé
Adultes				
Seniors équipe 1				
Seniors équipe 2				
Seniors équipe 3				
Seniors équipe 4				
Seniors équipe 5				
Seniors équipe 6				
Seniors équipe 7				
Seniors équipe 8				
Vétérans équipe 1				
Vétérans équipe 2				
Vétérans équipe 3				

Catégories de U6 à U20	Genre (F, H, Mixte)	Nom du Championnat et nom de la poule	Nombre Journées de championnat	Entente (O ou N) S/OUI indiquer le Nom du club associé
Jeunes				
<i>Merci de bien préciser la catégorie d'âge dans la 1ère colonne selon codification de la fédération de tutelle</i>				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				





Aide à l'encadrement

Demande de subvention spécifique

Association :

Nom et prénom du cadre technique
bénéficiaire :

Nature et type du contrat de travail :

Durée du temps de travail hebdomadaire :

Activités et missions :

Pièces justificatives à fournir : contrat de travail, diplôme(s) d'encadrement sportif

Coût lié à cet emploi (salaire et charges) :

Montant de la subvention demandée :

Objectifs du Dispositif :

Pour répondre aux attentes des sportifs en matière de performance et d'excellence sportive, mais aussi pour être en capacité d'accueillir un grand nombre de licenciés, certaines associations ont recours à des encadrants professionnels diplômés Fédéraux ou/et d'Etat.

Afin d'aider à la pérennisation du poste, la mairie peut verser une aide sous certaines conditions. En contrepartie, le club mettra son éducateur à disposition des Tickets Sport-Culture-Nature, en proportion de l'aide reçue.

Critères et dotations

Le club s'engage à participer, par la mise à disposition de l'un de ses cadres diplômés, aux opérations Tickets Sport-Culture-Nature

9.200 euros (plafond)	8 semaines	4.600 euros	4 semaines
8.050 euros	7 semaines	3.450 euros	3 semaines
6.900 euros	6 semaines	2.300 euros	2 semaines
5.750 euros	5 semaines	1.150 euros	1 semaine

Lors d'une première demande, l'aide ne pourra être supérieure à **1.150 €**.

Lors d'une demande d'aide supérieure, hors plafond, le montant sera limité à **1.150 €**

Une demande tous les 2 ans, priorité sera donnée aux premières demandes.

En cas de dossiers de demande équivalents, priorité sera donnée au club comptant le plus de licenciés.

Cette demande est à renouveler chaque année sportive



Centre de formation sportif

Demande de subvention spécifique

Association : _____

1 Centre de Formation Sportif

Régional agréé (Ligue pro)

Centre pour équipes niveau national

Liste des équipes engagées en Championnat National

Nombre licenciés

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

2 Section Sportive Scolaire - Cocher la ou les case(s) correspondante(s) et préciser le nombre

Etablissement	Niveau 1 - Excellence 2 - Section	Section Sportive Scolaire			Nbre d'élèves inscrits	
		Féminine	Masculine	Mixte	Vannetais	Hors Vannes
Collège :						
Collège :						
Collège :						
Lycée :						
Lycée :						
Lycée :						

Montant de la subvention globale demandée : _____

Pièces justificatives à fournir

Centre de formation : dossier déposé à la fédération, attestation fédérale délivrée

Sections sportives : convention entre le chef d'établissement et le club, attestation du rectorat

Cette demande est à renouveler chaque année sportive





Développement club

Demande de subvention spécifique

Association

Intitulé projet : _____

Nouvelle activité

Développement existant

Autre projet (fusion...)

Objet (décrivez en quelques lignes votre projet de développement : nature, objectifs, cible : F/H/Mixte, nombre de bénéficiaires...)

Montant budget prévisionnel : _____

Le tableau du budget prévisionnel Dépenses / Recettes ci-dessous doit être complété

Montant de la subvention demandée : _____

La fiche de demande peut être utilement complétée par une annexe décrivant le projet en détail.

Objectifs du dispositif et modalités

Augmenter la pratique sportive en touchant de nouveaux publics. Création de nouvelles activités/sections, dynamique associative, formations de cadres...

Nota : les dépenses d'investissement (matériels, locaux...) doivent faire l'objet d'une demande "Matériels et travaux mineurs".

Fiche Développement club (sauf moyens matériels) - (2 pages)



BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES

1 – MOYENS HUMAINS	
Personnel du club	0 €
Intervenants extérieurs	0 €
Frais de formation	0 €
Autres dépenses	0 €
Sous-total 1	0 €

2 - FRAIS GENERAUX	
Frais administratifs	0 €
Téléphone et internet	0 €
Communication	0 €
Frais de location	0 €
Autres frais	0 €
Sous-total 2	0 €

3 - ACHATS	
Fournitures diverses	0 €
Dotation vestimentaire	0 €
Produits promotionnels	0 €
Autres achats	0 €
Sous-total 3	0 €

4 – AUTRES ET DIVERS	
Bénévolat	0 €
<i>Nombre d'heures</i>	
Sous-total 4	0 €
TOTAL DEPENSES	0 €

RECETTES

1 – SUBVENTIONS PUBLIQUES	
Etat	0 €
Conseil Régional	0 €
Conseil Départemental	0 €
Vannes Agglo (GMVA)	0 €
Autres Financements	0 €
Ville de Vannes :	0 €
Sous-total 1	0 €

2 – SUBVENTIONS FEDERALES	
Aides fédérales	0 €
Autres aides	0 €
Sous-total 2	0 €

3 – ORGANISATION	
Inscriptions / adhésions	0 €
<i>Prix unitaire d'inscription</i>	0 €
Autres recettes :	0 €
Sous-total 3	0 €

4 – SPONSORING	
Partenariat, Mécénat, ... :	0 €
Sous-total 4	0 €

5 – FONDS PROPRES	
Apport association	0 €
Sous-total 5	0 €

6 - AUTRES ET DIVERS	
Bénévolat	0 €
Autres	0 €
Sous-total 6	0 €
TOTAL RECETTES	0 €

Tout budget prévisionnel doit être présenté en équilibre

Socio-sport **Sport santé** **Sport et handicaps**

Cocher la case correspondant au thème de l'action

Association :

Intitulé action :

Période : **Lieu :**

Personne responsable de l'action :

Objet (décrivez en quelques lignes votre action : nature, objectifs recherchés, public visé et nombre, encadrement, moyens nécessaires...)

La fiche de demande peut être utilement complétée par une annexe décrivant l'action en détail.

Montant budget prévisionnel de l'action :

Le tableau du budget prévisionnel Dépenses / Recettes ci-dessous doit être complété

Montant de la subvention demandée :

Une fiche par action. Merci de consulter plus bas les actions éligibles ainsi que les pièces justificatives à fournir



BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

DEPENSES

1 – MOYENS HUMAINS	
Personnel du club	€
Intervenants extérieurs	€
Frais de formation	€
Autres dépenses	€
Sous-total 1	€
2 - FRAIS GENERAUX	
Frais administratifs	€
Téléphone et internet	€
Communication	€
Frais de location	€
Autres frais	€
Sous-total 2	€
3 - ACHATS	
Fournitures diverses	€
Dotation vestimentaire :	€
Produits promotionnels	€
Autres achats	€
Sous-total 3	€
4 – AUTRES ET DIVERS	
Bénévolet	€
<i>Nombre d'heures</i>	€
Sous-total 4	€
TOTAL DEPENSES	€

RECETTES

1 – SUBVENTIONS PUBLIQUES	
Etat	€
Conseil Régional	€
Conseil Départemental	€
Vannes Agglo (GMVA)	€
Autres Financements	€
Ville de Vannes :	€
Sous-total 1	€
2 – SUBVENTIONS FEDERALES	
Aides fédérales	€
Autres aides	€
Sous-total 2	€
3 – ORGANISATION	
Inscriptions / adhésions	€
Prix unitaire d'inscription	€
Autres recettes	€
Sous-total 3	€
4 – SPONSORING	
Partenariat, Mécénat, ... :	€
Sous-total 4	€
5 – FONDS PROPRES	
Apport association	€
Sous-total 5	€
6 - AUTRES ET DIVERS	
Bénévolet	€
Autres	€
Sous-total 6	€
TOTAL RECETTES	€

Tout budget prévisionnel doit être présenté en équilibre

Actions Socio-Sport - Tremplins et découverte

Objectifs : Toute action visant à favoriser la prévention, la socialisation, l'insertion, l'intégration et l'épanouissement par la mixité dans le sport.

Actions éligibles : l'atelier sera encadré par un éducateur diplômé mandaté par le club. Il devra permettre l'accueil de tout public dans un esprit de mixité des genres et de mixité sociale. Ses vocations sont la découverte et l'initiation de 1er niveau sous forme de sport loisir. L'action devra se conformer à la charte Socio-sport de la Ville de Vannes disponible sur le site municipal ou dans le guide des subventions.

Subvention : elle sera calculée en référence à l'objet et sa description, ainsi qu'au budget prévisionnel.

Actions Sport Santé

Objectifs : Offrir l'accès à la pratique d'une activité physique adaptée (autonomie, mobilité, bien-être, ...) au travers d'actions visant à améliorer la santé physique et/ou mentale.

Actions éligibles (justificatifs à fournir). Public visé : personnes éloignées des APS, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'une incapacité.
Cours dispensés spécifiquement selon les catégories de bénéficiaires, cours dispensés à effectif réduit .
Elaboration d'un parcours de soin individualisé (via la Maison Sport Santé) avec bilan préalable et carnet de suivi (protocole ARS).

L'encadrement doit être confié à un diplômé "sport santé" (éducateur APA, éducateur sportif ESS).
L'action doit être labélisée et reconnue par l'ARS Bretagne au titre du plan "Sport Santé Bien-Être en Bretagne".

Subvention : elle sera calculée en référence à l'objet et sa description, ainsi qu'au budget prévisionnel.

Actions Sport et Handicaps

Objectifs : Permettre la pratique d'une activité physique et/ou sportive pour les personnes en situation de handicap. Favoriser l'inclusion et l'accessibilité.

Actions éligibles : séances entièrement réservées aux personnes en situation de handicap ou autorisant la mixité du public (personnes en situation de handicap et personnes valides).
L'encadrement sera confié à un éducateur disposant des agréments pour le public visé.

Subvention : en plus de l'aide à la licence octroyée dans le champ commun (subvention ordinaire), la Ville accorde un supplément aux associations ou sections recevant des licenciés en situation de handicap. Les actions spécifiques seront soutenues au regard de l'objet et du budget prévisionnel lié.



Sportif de haut niveau

Demande de subvention spécifique

Association : _____

Nom et prénom : _____

Né(e) le : _____

Adresse : _____

Ville : _____ CP : _____

Fédération : _____

Discipline : _____

Catégorie athlète : _____

Club : _____ Depuis : _____

Nature demande : _____

Budget prévisionnel pour la saison : _____

Merci de compléter le tableau prévisionnel détaillé plus bas

Montant de la subvention demandée : _____

Pièces justificatives à fournir

Résultats sportifs durant les deux dernières saisons

Participations aux championnats internationaux et nationaux

Copie de la licence sportive en cours de validité

Copie de l'inscription sur une liste des sportifs de haut niveau du Ministère des sports



Budget prévisionnel Sport haut niveau - Saison

DEPENSES	€	Subventions publiques	RECETTES
Droits d'engagement			
Frais de déplacement	€ Etat		€
Hébergement	€ Conseil Régional de Bretagne		€
Restauration	€ Conseil Départemental du Morbihan		€
	Golfe Morbihan Vannes Agglomération		€
	Autres subventions publiques		€
	VILLE DE VANNES		€
	Subventions fédérales		€
	Financement famille ou sportif		€
	Sponsoring / Partenariat		€
	Fonds propres club		€
	Autres financements		€
TOTAL DEPENSES	0.00 €	TOTAL RECETTES	0.00 €





Jeune arbitre

Demande de subvention spécifique

Association

Nom et prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Ville :

CP :

Fédération :

Discipline :

Club :

Depuis :

Titre du diplôme obtenu (arbitre, juge, officiel) :

Qualification (Niv 1 : Départemental - Niv 2 : Régional - Niv 3 : National)

Montant de la subvention demandée : _____

1ère demande ou 2ème demande :

Si 2ème demande, merci de préciser l'année de la 1ère demande :

Pièces justificatives à fournir

Copie de la licence sportive en cours de validité

Copie de l'attestation fédérale concernant le diplôme obtenu



Valeurs de l'Olympisme



Valeurs de l'olympisme

Demande de subvention spécifique

Association

Intitulé projet : _____

Objet (décrivez en quelques lignes votre projet, action, événement : nature, objectifs, cible : F/H/Mixte, nombre de bénéficiaires...)

Montant budget prévisionnel : _____

Le tableau du budget prévisionnel Dépenses / Recettes ci-dessous doit être complété

Montant de la subvention demandée : _____

La fiche de demande peut être utilement complétée par une annexe décrivant le projet en détail.

Objectifs du dispositif et modalités

Sensibiliser les adhérents/licenciés aux valeurs de l'olympisme (amitié, respect, excellence) via la mise en place d'une action, d'un projet ou d'un événement au sein de l'association.



BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES

1 – MOYENS HUMAINS	
Personnel du club	0 €
Intervenants extérieurs	0 €
Frais de formation	0 €
Autres dépenses	0 €
Sous-total 1	0 €
2 - FRAIS GENERAUX	
Frais administratifs, téléphone, internet	0 €
Communication	0 €
Frais de location	0 €
Autres frais	0 €
Sous-total 2	0 €
3 - ACHATS	
Fournitures diverses	0 €
Dotation vestimentaire	0 €
Produits promotionnels	0 €
Autres achats	0 €
Sous-total 3	0 €
4 – AUTRES ET DIVERS	
Bénévolat	0 €
<i>Nombre d'heures</i>	
Sous-total 4	0 €
TOTAL DEPENSES	0 €

RECETTES

1 – SUBVENTIONS PUBLIQUES	
Etat	0 €
Conseil Régional	0 €
Conseil Départemental	0 €
Vannes Agglo (GMVA)	0 €
Autres Financements	0 €
Ville de Vannes :	0 €
Sous-total 1	0 €
2 – SUBVENTIONS FEDERALES	
Aides fédérales	0 €
Autres aides	0 €
Sous-total 2	0 €
3 – ORGANISATION	
Inscriptions / adhésions	0 €
<i>Prix unitaire d'inscription</i>	0 €
Autres recettes :	0 €
Sous-total 3	0 €
4 – SPONSORING	
Partenariat, Mécénat, ... :	0 €
Sous-total 4	0 €
5 – FONDS PROPRES	
Apport association	0 €
Sous-total 5	0 €
6 - AUTRES ET DIVERS	
Bénévolat	0 €
Autres	0 €
Sous-total 6	0 €
TOTAL RECETTES	0 €

Tout budget prévisionnel doit être présenté en équilibre



Participation compétition nationale ou internationale

Demande de subvention exceptionnelle

Association :

Intitulé compétition

Date :

Lieu :

Nombre de participants		
Sportifs majeurs	Sportifs mineurs	Encadrants accompagnateurs

Montant de la subvention demandée : _____

Merci de compléter le tableau dépenses / Recettes ci-contre

Pièces justificatives

Liste d'engagement des sportifs sur les épreuves avec résultats obtenus

Droits d'engagement

Frais de déplacement - Frais d'hébergement - Frais de restauration

Informations

Quota encadrants et accompagnateurs. Jeunes (-18 ans) : 1 pour 6 - Seniors : 1 pour 10

Prise en charge par la Ville. Jeunes (-18 ans) : 40% des frais - Seniors : 20% - Vétérans ou masters : 10%

Bases : droits d'engagement - Déplacement, hébergement, restauration sur plafonds

Le sport scolaire est éligible à un taux réduit de 50%



Budget prévisionnel Compétition - Saison

DEPENSES	RECETTES	
Droits d'engagement	€	Subventions publiques
Frais de déplacement	€	Etat
Hébergement	€	Conseil Régional de Bretagne
Restauration	€	Conseil Départemental du Morbihan
		Golfe Morbihan Vannes Agglomération
		Autres subventions publiques
		VILLE DE VANNES
		Subventions fédérales
		Financement famille ou sportif
		Sponsoring / Partenariat
		Fonds propres club
		Autres financements
TOTAL DEPENSES	0.00 €	TOTAL RECETTES
		0.00 €





Manifestations / Evènements

Demande de subvention spécifique

Association

Intitulé : _____

Date : _____

Lieu : _____

Compétition officielle ou fédérale

Animation pour tous

Anniversaire

Organisateur : _____

Objet (décrivez en quelques lignes votre manifestation : niveau, nombre participants, nombre personnes dans l'organisation, cible : F/H/Mixte, socio-port, sport santé, sport et handicaps...)

Montant budget prévisionnel : _____

Le tableau du budget prévisionnel Dépenses / Recettes ci-dessous doit être complété

Montant de la subvention demandée : _____

La fiche de demande peut être utilement complétée par une annexe décrivant le projet en détail avec les supports de communication envisagés



BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION

DEPENSES

1 – ORGANISATION/ACCUEIL		0 €
Hébergement		0 €
Restauration		0 €
Déplacements		0 €
Dotations vestimentaire		0 €
Prestations		0 €
Frais de personnel		0 €
Autres dépenses		0 €
Sous-total 1		0 €
2 – LOTS ET CADEAUX		
Cadeaux et lots		0 €
Autres		0 €
Sous-total 2		0 €
3 – COMMUNICATION / EVENEMENTIEL		
Presse / Revues		0 €
Droits TV ou SACEM		0 €
Affiches - Plaquettes...		0 €
Dotations vestimentaire		0 €
Produits promotionnels		0 €
Sous-total 3		0 €
4 – AUTRES ET DMERS		
Bénévolet		0 €
Sous-total 4		0 €
TOTAL DEPENSES		0 €

RECETTES

1 – SUBVENTIONS PUBLIQUES		
Etat		0 €
Conseil Régional		0 €
Conseil Départemental		0 €
Vannes Agglo (GMVA)		0 €
Autres Financements		0 €
Ville de Vannes :		0 €
Sous-total 1		0 €
2 – SUBVENTIONS FEDERALES		
Féd. Internationale		0 €
Fédération Française		0 €
Comité Régional		0 €
Comité Départemental		0 €
Sous-total 2		0 €
3 – ORGANISATION		
Engagements - Entrées		0 €
Buvette & restauration		0 €
Articles promotionnels		0 €
Autres ventes produits		0 €
Sous-total 3		0 €
4 – SPONSORING		
Partenariat, Mécénat, ...		0 €
Sous-total 4		0 €
5 – FONDS PROPRES		
Apport de l'association		0 €
Sous-total 5		0 €
6 – AUTRES ET DIVERS		
Bénévolet		0 €
Sous-total 6		0 €
TOTAL RECETTES		0 €

Tout budget prévisionnel doit être présenté **en équilibre**



Matériels et travaux mineurs

Demande de subvention d'équipement

Association

Achat / Travaux :

_____ Pour la compétition Pour l'entraînement

Objet (décrivez en quelques lignes l'objet et les enjeux de l'achat de matériels ou la réalisation de travaux mineurs).

Montant du devis : _____

La demande doit précéder l'achat ou le début des travaux - Le devis doit être joint à la demande.

Montant de la subvention demandée : _____

Nota : un plafond de 1000 euros est appliqué à la subvention. Cela sous-entend que seuls les travaux mineurs (ex : agencement) sont retenus. L'association ne peut prétendre à une subvention de ce type que tous les deux ans.



ANNEXE 5

Fiche CULTURE



